

GRAND PRIX DE L'ARMISTICE 2007
SKIFFS – 49er – Yoles OK
HOURTIN-MEDOC du 27 au 30 octobre 2007

AVIS DE COURSE

1-Organisation: L' épreuve est organisée par le Club de Voile Hourtin-Médoc. L'aire de régates est le Lac d' Hourtin. Cette régates sera placée sous l'autorité du **C.V.H.M.**, des **Associations de Classe** concernées, du **Comité de Course** et du **Comité de Réclamation** de l'épreuve.

2-Règles applicables: - les règles de course (RCV) ISAF 2005/2008
- les règles de classe des séries concernées
- le présent avis de course et les Instructions de Course

3-Programme:

Le sam 27 octobre	9h30-13h00 confirmation des inscriptions 14h00 à disposition du comité de course 19h 30 pot d'ouverture
Le dim 28 octobre	11h00 à disposition du comité de course 19 h 30 repas des coureurs
Le lun 29 octobre	11h00 à disposition du comité de course
Le mar 30 octobre	10h à disposition du comité de course 16h env. cérémonie de clôture – palmarès

4-Classes admises: Cette régates est ouverte aux **Yoles OK, 49er, Skiffs** (29er, Laser 3000-4000-5000, Iso, B14, Boss, Blaze, Buzz, Cherub, RS400-600-700-800, Vis, International Moths, IC10, Contender, etc...)

5-Publicité: Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile (prescription FFVoile à l'annexe 1 des RCV). Les voiliers peuvent être tenus d'arborer une publicité de sponsor de l'épreuve sur le quart avant de la coque.

6-Confirmation des inscriptions: Les inscriptions définitives seront enregistrées au CVHM avant le premier jour de régates **13h00**. Les concurrents devront présenter lors de l'inscription leur licence validée avec le certificat médical (tampon et signature du médecin sur la licence ou certificat médical identifiant le praticien datant de moins d'un an), et l'autorisation parentale pour les mineurs, le certificat de conformité de leur voilier et la carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire.

7-Instructions de Course: Les Instructions de Course et leurs annexes, conformes aux prescriptions de la F.F.Voile seront disponibles lors de la confirmation de l'inscription.

8-Classement: Il sera établi un classement séparé pour chaque série réunissant au minimum 5 bateaux. Le système de point retenu sera le système de "points à minima" (annexe A 4.1).

9-Parcours: Les parcours seront définis dans les annexes aux IC.

10-Responsabilité: Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des dommages et accidents qui peuvent survenir lors de cette régates.

11-Conformité: Les bateaux devront être en conformité avec les règles de leur classe. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent qui serait en infraction avec l'un des articles 6 ou 11.

12-Droit d'inscription (incluant le repas coureur et le cadeau de bienvenue pour chaque équipier) :

Solitaires : **68 €** - Doubles : **92 €** - repas accompagnateur : **12 €**

Pour toute pré-inscription arrivée après le **15 octobre 2007**, le droit d'inscription sera majoré de **14 €** par bateau